

# Assemblée générale de l'ADÉPUM

Mercredi 7 mars 2012

---

## Ordre du jour

0. Ouverture
    - 0.1. Praesidium
    - 0.2. Ordre du jour
    - 0.3. Adoption des PV
    - 0.4. Annonces
  1. Reconduction
  2. ASSÉ / CLASSE
  3. Revendications de la grève
  4. Table de grève
  5. Avis de motion sur la question préalable
  6. Varia
  7. Fermeture
- 

### 0. Ouverture

Nicolas Hamon propose l'ouverture de l'assemblée. Guillaume Bertrand appuie.

### 0.1. Praesidium

Nicolas Hamon propose Ludvic Moquin-Beaudry comme président et Thomas Mekhaël comme secrétaire. Guillaume appuie.

### 0.2. Ordre du jour

Nicolas Hamon propose l'ordre du jour, appuyé par Emmanuel.

Louis-Thomas propose l'amendement suivant : Ajouter le point "2.Stratégies générales" Nicolas Hamon appuie.

Geneviève Barette propose le sous-amendement suivant : Changer le point 2 pour le point 4. Charlotte Sabourin appuie.

Vote : Adopté à majorité

Vote : Adopté à l'unanimité

Arnaud propose l'amendement suivant : Ajouter le point "1. Modification des règlements généraux". Nicolas appuie.

Vote : Adopté à l'unanimité

Nouvel ordre du jour :

0. Ouverture
  - 0.1. Praesidium
  - 0.2. Ordre du jour
  - 0.3. Adoption des PV
  - 0.4. Annonces
1. Modification des règlements généraux
2. Reconduction
3. ASSÉ / CLASSE
4. Revendications de la grève
5. Stratégies générales
6. Table de grève
7. Avis de motion sur la question préalable
8. Varia
9. Fermeture

Vote : Adopté à l'unanimité

### 0.3. Procès-verbaux

Charlotte Sabourin propose l'adoption des procès-verbaux des 2 février 2012 et 20 février 2012. Appui de Julien de Tilly

Vote : Adopté à l'unanimité

### 0.4. Annonces

### 1. Modification des règlements généraux

Proposition privilégiée de Guillaume Bertrand : Que les tours de parole soient limités à 3 minutes par intervention, à l'exception des présentations. Anne-Marie Gagné appuie

Vote : Adopté à l'unanimité

Guillaume Bertrand propose la modification du point 7.6 des Statuts et règlements de l'ADÉPUM :

"La modification des présents règlements doit suivre la procédure suivante : un avis de motion détaillant les modifications à apporter est déposé en Assemblée générale régulière. Le point est traité à l'Assemblée générale suivante et, pour être adopté, requiert la

majorité des deux tiers des membres votants présents (les abstentions ne sont pas comptées)." Nicolas Hamon appuie.

Vote : Adopté à l'unanimité

## 2. Reconduction

Nicolas Hamon propose : Que la grève soit reconduite jusqu'à la prochaine assemblée générale de reconduction. Laurent Gohier appuie.

Vote : Adopté à l'unanimité

## 3. ASSÉ/CLASSE

Arnaud propose une plénière de 15 minutes sur la manifestation du 22 mars, précédé d'une présentation de Nicolas Hamon de 4 minutes. Frédéric Fortin appuie.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Nicolas Hamon fait une proposition privilégiée d'allonger la plénière de 20 minutes. Guillaume Bertrand appuie.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Arnaud Theurillat-Cloutier propose et Julien de Tilly appuie :

"Que les modalités de la manifestation du 22 mars 2012 soient les suivantes :

Que le trajet de la CLASSE soit distinct de celui de la FECQ et de la FEUQ et soit gardé secret, à l'exception du point de départ, du point d'arrivée et du lieu de séparation des trajets;

Que le point de départ et le point d'arrivée des deux trajets de la manifestation du 22 mars soient les mêmes;

Que la CLASSE annonce publiquement aux étudiants et étudiantes et aux médias les modalités définies plus tôt;

Que la CLASSE communique minimalement avec les exécutifs de la FECQ et de la FEUQ pour s'assurer de la réalisation de ce plan."

Amendement de Julien de Tilly : Ajouter après "de la FEUQ" les propos suivants : "mais qu'il en demeure parallèle". Sébastien Sicard-Dequoy appuie.

Vote : Rejeté à majorité

Amendement de Sébastien Sicard-Dequoy : Ajouter "Que le trajet de la CLASSE soit fait de manière à ce que les deux manifestations puissent être perçues comme conjointe". Guillaume Bertrand appuie.

Vote : Rejeté à majorité

Amendement de Daniel Blémur : Que l'on retire de la proposition " et du lieu de séparation". Louis-Thomas Leguerrier appuie.

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote : Adoptée à l'unanimité

Louis-Thomas Leguerrier propose la proposition suivante : "Que l'ADÉPUM demande à la CLASSE de dénoncer dans les médias la récupération du mouvement par les fédérations étudiantes." Guillaume Bertrand appuie.

Emmanuel Chaput propose l'amendement suivant : Remplacer "de dénoncer dans les médias" par "d'aborder dans les médias la division du mouvement et l'éventuelle..." Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

Vote : Adoptée à l'unanimité. L'amendement dispose de la principale (décision présidentielle)

Proposition privilégiée d'une pause de 10 minutes par Julien de Tilly, appuyé par Philippe Bouchard.

Vote : Adopté à majorité

William Ross propose, Daniel Blémur appuie :

1-

*Considérant la légitimité démocratique du mouvement de grève étudiant en cours.*

*Considérant que la CLASSE et les portes paroles de ce mouvement n'ont ni revendiqué ni cautionné l'usage de la violence.*

*Considérant que les actions menées jusqu'à maintenant n'ont pas usé de violence.*

*Considérant le mésusage de la notion de violence dans les discours gouvernementaux et médiatiques.*

*Considérant l'impact du mésusage de la notion de violence sur la légitimité publique du mouvement étudiant.*

-Que l'ADEPUM se dissocie de toute action non organisée par elle-même, mais qu'elle ne dénonce pas les actions, quelles qu'elles soient, organisées par d'autres groupes ou individus.

-Que l'ADEPUM défende toutefois la pertinence des actions de désobéissance civile dans le cadre actuel de la lutte contre la hausse des frais de scolarité.

-Que l'ADEPUM dénonce publiquement le mésusage de la notion de violence dans le discours public.

Emmanuel Chaput propose l'amendement suivant : -Que la CLASSE rappelle que ces actions qu'elle n'a ni cautionnées ni condamnées sont le résultat d'un mécontentement face à la fermeture unilatérale du gouvernement à la discussion sur la hausse des frais de scolarité. William Ross appuie.

Vote : Adopté à l'unanimité

2-

*Considérant que le cabinet de la ministre Beauchamp a invité à briser des piquets de grève ; qu'il a ainsi incité des membres de la population professorale et étudiante à faire fi du droit des associations étudiantes à prendre de manière souveraine, par l'entremise des assemblées générales, des décisions sur l'ensemble de ses membres ; qu'il a ainsi posé les bases d'une confrontation inutile.*

-Que l'ADEPUM dénonce publiquement la violence dont fait preuve le cabinet de la ministre Beauchamp en refusant de reconnaître la légitimité démocratique des associations étudiantes.

-Que l'ADEPUM présente cette proposition de dénonciation à la CLASSE.

Vote : Adoptée à l'unanimité

#### 4. Revendication de la grève

Nicolas Hamon propose une plénière de 5 minutes concernant la proposition de la SOGÉÉCOM quant aux revendications du comité de négociation, précédé d'un temps de présentation de 1 minute. Appuyé par Julien de Tilly.

Vote : Adopté à l'unanimité

Nicolas Hamon propose :

- Que le comité de négociation de la CLASSE revendique le retour aux frais de 2007, le gel et le réinvestissement pour les cégeps à une éventuelle rencontre de négociation. Emmanuel appuie.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Geneviève Barrette propose une plénière de 10 minutes sur des alternatives aux revendications de grève déjà adoptées par l'ADÉPUM. Julien de Tilly appuie.

Vote : Rejeté à majorité

Julien de Tilly propose :

- Que le conseil exécutif de l'ADÉPUM procède à l'étude des impacts que pourraient avoir des positions mitoyennes proposées par le gouvernement. Daniel Blémur appuie.

Vote : Rejeté à majorité

## 5. Stratégies générales

Louis-Thomas Leguerrier propose, William Ross appuie :

*Considérant que notre revendication minimale d'annulation de la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement libéral est non négociable;*

*Considérant que la défaite de cette campagne en serait une deuxième consécutive pour le mouvement étudiant (2007 et 2012) et que cela confirmerait en quelque sorte la déchéance de celui-ci dans un contexte mondial d'austérité où les mouvements sociaux sont sur la défensive et cumulent les défaites depuis des décennies;*

*Considérant que le mouvement, historiquement, a tendance à s'effondrer dès que ses leaders négocient une entente à rabais avec le gouvernement;*

*Considérant que notre perspective de gratuité scolaire exige minimalement la totale satisfaction de notre revendication modérée, sans quoi cela constituerait une défaite objective;*

*Considérant que nous n'attendrons pas, comme toujours, le dépôt d'une entente à rabais pour nous en prémunir et que nous voudrions, par la présente campagne, parvenir à faire l'histoire au lieu de la subir.*

- Que dans le cas où une organisation étudiante nationale proposait (dans les assemblées générales ou autrement) l'acceptation d'une offre d'entente avec le gouvernement en deçà de l'annulation de la hausse des frais de scolarité, l'ADÉPUM rejette d'emblée la proposition, peu importe son contenu, et organise dans les plus brefs délais une assemblée de déclenchement d'une deuxième vague de grève.

Amendement d'Alexandre Sayegh : Remplacer "ADÉPUM" par "les exécutants de l'ADÉPUM, dans les instances auxquelles il siège, "

- Que l'ADÉPUM s'engage immédiatement dans une campagne pour un double plancher constitué de sept associations étudiantes regroupant 20 000 étudiant-es, dont la condition d'adhésion serait l'adoption de la présente proposition.

- Que l'ADÉPUM s'organise avec toutes les autres associations étudiantes ayant adopté ce double plancher afin de former une coordination nationale de la deuxième vague de grève, et qu'elle mette ses ressources à la disposition de cette coalition à raison de 0,25\$ par membre.

- Que l'ADÉPUM dénonce et rompe toute relation pendant la grève avec les organisations ayant accepté ou s'étant engagées à recommander l'offre en question aux assemblées générales.

- Que l'ADÉPUM assume ouvertement la possibilité de mettre en jeu la session d'hiver 2012, puisqu'il s'agit là de son moyen de pression le plus sérieux afin d'intensifier la lutte et d'élever le débat, et qu'elle invite ses collaborateurs et collaboratrices à faire de même.

Daniel Blémur demande le quorum. Le quorum est constaté, l'assemblée est levée.